

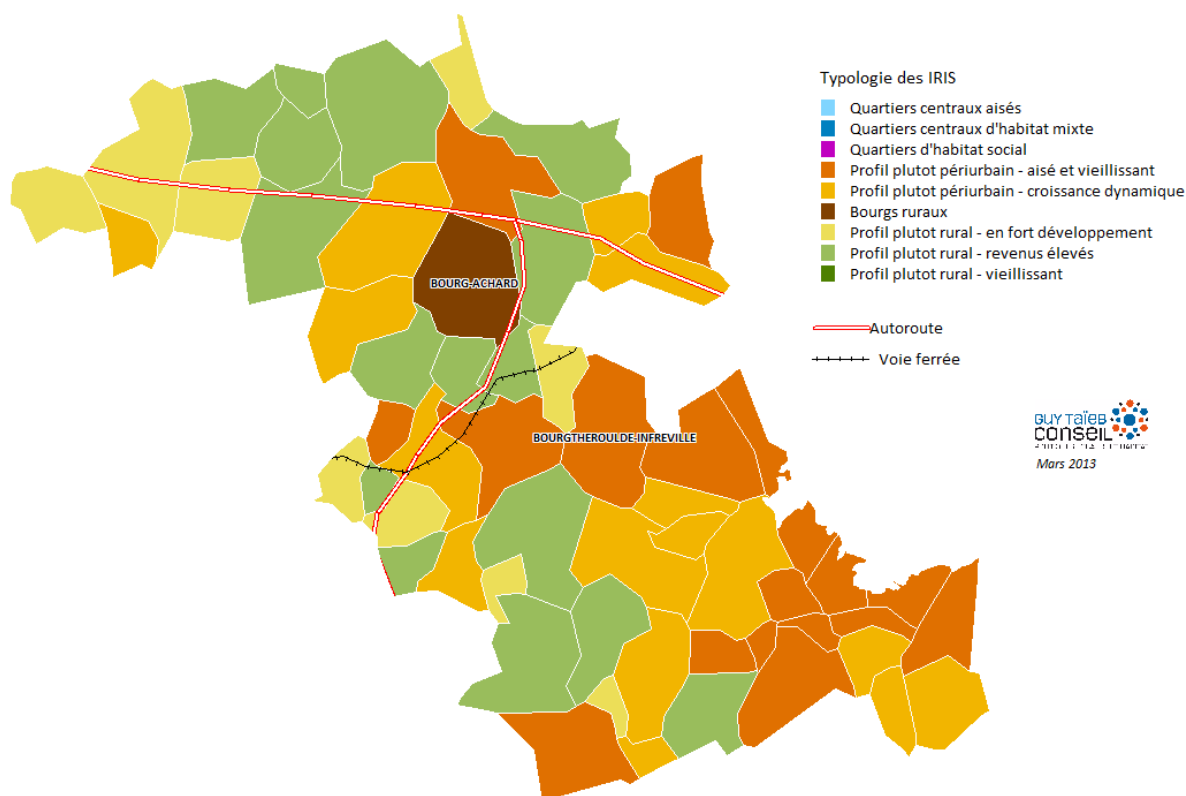
Plan Départemental de l'Habitat de l'Eure

Fiche territoriale – SCOT du Roumois

SCOT DU ROUMOIS

Profil du territoire

Le Roumois est un territoire davantage rural dans sa partie Nord, autour de Bourg-Achard, et périurbain dans sa partie Sud, directement sous influence Rouennaise.



Bourg-Achard, à l'inverse des bourgs ruraux du département, connaît une croissance démographique très dynamique et des niveaux de revenus élevés. La commune dispose également d'un habitat diversifié et d'un bon taux d'équipement.

Les autres communes se caractérisent par la prédominance de l'habitat individuel en propriété occupante, une population familiale et des niveaux de revenus élevés. Au nord, les communes ont un habitat plus ancien. Au sud, en périphérie de Rouen, les communes ont un profil plus périurbain avec un bâti plus récent (intensité de la construction au cours des années 1980) et un vieillissement de la population marqué. Certaines communes connaissent un fort développement, avec l'extension de l'influence de Rouen, mais également plus au nord (influence du Havre).

Profil sociodémographique de la population

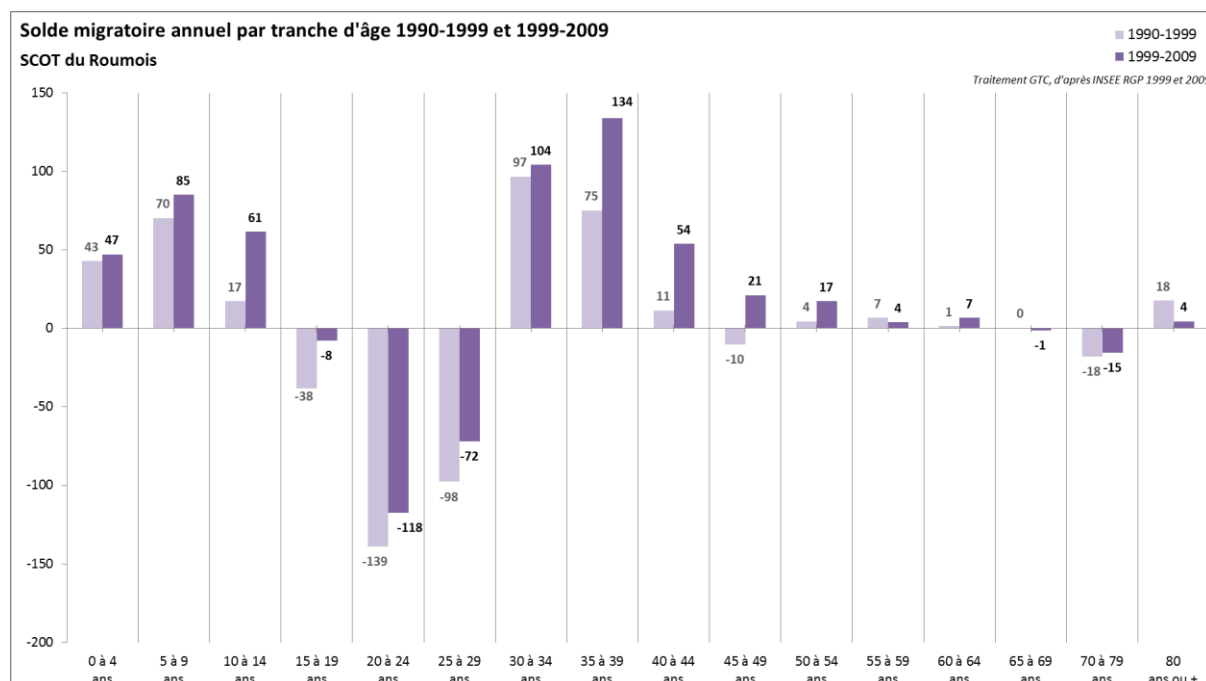
La dynamique démographique est plus forte sur le Roumois qu'en moyenne dans le département. Elle est surtout portée par le solde migratoire ; le solde naturel étant également assez élevé. Bien qu'il conserve une population encore très familiale, le territoire connaît par ailleurs un fort vieillissement.

	Population 2009	Taux d'évolution annuel de la population 1999-2009	Taux de croissance naturel 1999-2009	Taux de croissance migratoire 1999-2009	% des 60 ans et plus	Indice de jeunesse 2009	Taux d'évolution annuel des 75 ans et + 1999-2009	Taille moyenne des ménages en 2009
SCOT du Roumois	43 756	1,24%	0,47%	0,78%	21%	1,28	4,02%	2,57
<i>Bourg-Achard</i>	2 948	1,61%	-0,79%	2,40%	27%	0,85	2,56%	2,29
<i>Bourgtheroulde-Infreville</i>	2 884	0,21%	0,48%	-0,28%	23%	1,14	2,35%	2,37
SCOT Basse Risle	53 784	1,22%	0,27%	0,95%	23%	1,13	2,97%	2,38
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	58 528	0,52%	0,50%	0,02%	20%	1,33	2,90%	2,43
SCOT de la CC de Conches	18 435	1,40%	0,55%	0,85%	19%	1,42	3,54%	2,48
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	16 898	1,37%	0,31%	1,06%	20%	1,37	3,46%	2,49
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	27 644	1,29%	0,64%	0,65%	18%	1,53	3,29%	2,53
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	57 100	0,92%	0,24%	0,67%	22%	1,19	2,75%	2,46
SCOT du Pays du Vexin Normand	78 114	0,71%	0,39%	0,32%	20%	1,32	3,17%	2,51
SCOT du Pays Risle-Charentonne	69 899	0,66%	0,10%	0,56%	26%	0,95	3,14%	2,31
SCOT de l'agglomération d'Evreux	81 965	0,29%	0,76%	-0,47%	19%	1,47	3,32%	2,27
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	67 101	0,33%	0,69%	-0,36%	18%	1,62	2,68%	2,49
Eure	582 822	0,74%	0,45%	0,29%	21%	1,29	3,11%	2,42
Haute-Normandie	1 832 942	0,29%	0,42%	-0,13%	21%	1,20	3,04%	2,32
France métropolitaine	62 465 709	0,65%	0,41%	0,25%	23%	1,09	2,92%	2,27

Source : INSEE RP 1999 et 2009

Le territoire est très attractif pour les jeunes familles (30 à 40 ans) avec enfants, très probablement primo-accédants et ce phénomène s'accroît nettement par rapport à la décennie précédente. Le solde migratoire reste positif, mais nettement moins important pour les ménages au-delà de 40 ans.

Comme sur l'ensemble du département, le territoire perd des jeunes ménages, surtout entre 20 et 30 ans, lors de la réalisation d'études supérieures et de l'accès à l'emploi.



Profil socio-économique de la population

Le profil socioéconomique de la population est nettement plus favorable que dans le département. Si la répartition par CSP est sensiblement équivalente, le territoire compte la proportion la plus importante de ménages biactifs, avec une conséquence directe sur le niveau de revenu, de loin le plus élevé de l'Eure. Le taux de chômage est également le plus faible du département.

Par ailleurs, le territoire, sous influence rouennaise, a un caractère très nettement résidentiel : il ne compte que 0,4 emploi par actifs occupé (soit deux fois moins qu'en moyenne dans l'Eure). Ainsi, seul 13 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

	% cadres et professions intellectuelles supérieures en 2009	Indice de gentrification 2009 - rapport cadres / ouvriers et employés	% familles composées d'un couple ou les deux adultes ont un emploi en 2009	Taux de chômage en 2009	Taux d'évolution annuel du nombre de DEFM 2007-2011 - catégorie A	Indice de concentration de l'emploi en 2009 - nombre d'emplois par actif occupé	% des actifs occupés travaillant dans la commune de résidence en 2009	Revenu médian par UC en 2010
SCOT du Roumois	6%	0,20	39%	7,1%	12,2%	0,40	13%	21 111 €
<i>Bourg-Achard</i>	6%	0,19	32%	8,6%	6,8%	1,41	30%	20 311 €
<i>Bourgheroulde-Infreville</i>	7%	0,24	33%	8,3%	22,8%	0,87	21%	20 282 €
SCOT Basse Risle	5%	0,13	30%	10,5%	12,8%	0,74	24%	17 667 €
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	10%	0,31	29%	11,3%	10,6%	0,90	29%	19 859 €
SCOT de la CC de Conches	5%	0,14	36%	9,5%	6,2%	0,41	17%	19 020 €
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	6%	0,16	37%	7,9%	13,4%	0,86	21%	19 926 €
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	7%	0,18	34%	11,2%	9,5%	0,78	19%	19 399 €
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	6%	0,17	33%	10,0%	9,9%	0,66	22%	18 893 €
SCOT du Pays du Vexin Normand	6%	0,15	33%	10,8%	10,5%	0,64	23%	19 000 €
SCOT du Pays Risle-Charentonne	4%	0,12	27%	11,8%	12,9%	0,80	27%	17 803 €
SCOT de l'agglomération d'Evreux	8%	0,23	25%	13,5%	8,4%	1,36	47%	17 901 €
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	6%	0,18	30%	14,3%	10,4%	1,12	25%	17 884 €
Eure	6%	0,18	31%	11,3%	10,5%	0,83	26,2%	18 856 €
Haute-Normandie	6%	0,19	27%	11,9%	10,0%	0,96	30,5%	18 419 €
France métropolitaine	9%	0,29	26%	11,2%	9,1%	0,99	34,9%	18 749 €

Source : INSEE RP 1999 et 2009. INSEE DGI 2010. Pôle Emploi 2011

Parc de logements

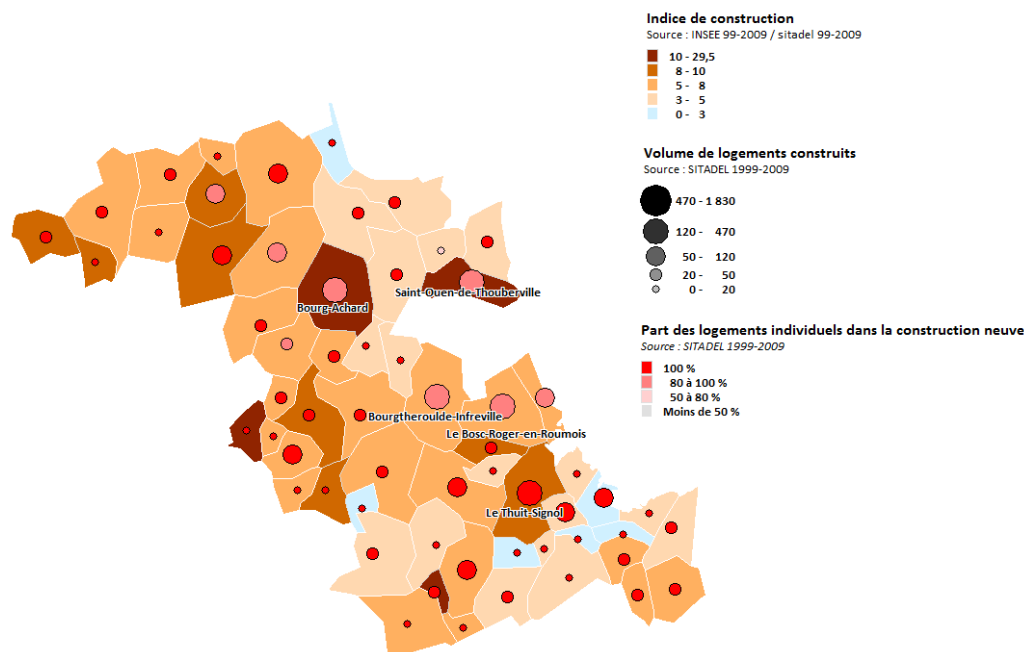
Le parc de logements se caractérise par un taux de vacance (et de résidences secondaires) très faible. La part des très grands logements est également surreprésentée par rapport à la moyenne départementale.

	% des résidences principales en 2009	% des résidences secondaires et logements occasionnels en 2009	% des logements vacants en 2009	% résidences principales 1 et 2 pièces en 2009	% résidences principales 5 pièces et + en 2009	% résidences principales construites avant 1949
SCOT du Roumois	93%	3%	3,9%	4%	56%	25%
<i>Bourg-Achard</i>	92%	2%	6,4%	14%	35%	23%
<i>Bourgheroulde-Infreville</i>	94%	1%	4,6%	11%	56%	16%
SCOT Basse Risle	81%	12%	6,3%	10%	42%	35%
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	90%	5%	5,5%	15%	40%	28%
SCOT de la CC de Conches	88%	7%	4,7%	8%	47%	29%
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	91%	4%	4,6%	8%	51%	33%
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	90%	5%	4,8%	10%	44%	21%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	80%	13%	6,8%	9%	47%	38%
SCOT du Pays du Vexin Normand	87%	7%	5,5%	10%	45%	36%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	82%	12%	6,1%	9%	44%	39%
SCOT de l'agglomération d'Evreux	93%	1%	5,7%	19%	33%	13%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	91%	2%	6,4%	12%	39%	25%
Eure	87%	7%	5,8%	11%	43%	30%
Haute-Normandie	90%	5%	5,8%	15%	37%	30%
France métropolitaine	84%	10%	6,9%	18%	36%	29%

Source : INSEE RP 1999 et 2009

Construction neuve

L'activité de la construction a été un peu plus dynamique sur le Roumois, qu'en moyenne dans l'Eure, et notamment à Bourg-Achard. Par ailleurs, la production a été quasi intégralement réalisée sous forme individuelle. La combinaison d'une forte production et de formes urbaines fortement consommatrices d'espace représente une vraie problématique.



Depuis 1999, la construction neuve a principalement permis de répondre aux besoins exogènes du territoire représentant 4,8 logements / an / 100 hts soit 75 % de la production.

Les besoins endogènes représentent 1,6 logements / an / 1000 hts et sont parmi les plus faibles du département. Ils sont intégralement liés au desserrement des ménages. La reconquête des résidences secondaires en résidences principales a permis de compenser les besoins liés à la hausse de la vacance. Enfin, la mise sur le marché de logements par changement d'usage ou division de logements vient diminuer le besoin endogène.

	Construction neuve 1999-2009 - / an / 1000 hts	% logements individuels construits 1999 - 2009 (SITADEL)	Besoins liés au desserrement des ménages 1999-2009 - / an / 1000 hts	Renouvellement du parc 1999-2009 - / an / 1000 hts	Variation des logements vacants et résidences secondaires 1999-2009 - / an / 1000 hts	Point mort - / an / 1000 hts
SCOT du Roumois	6,4	97%	2,2	-0,6	0,0	1,6
<i>Bourg-Achard</i>	10,9	80%	3,1	-0,8	0,8	3,1
<i>Bourgtheroulde-Infreville</i>	5,7	96%	3,8	0,1	0,9	4,7
SCOT Basse Risle	9,2	78%	1,9	0,3	1,9	4,1
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	3,7	70%	2,3	-0,5	-0,2	1,6
SCOT de la CC de Conches	8,2	88%	2,4	0,8	-0,6	2,6
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	6,9	85%	2,0	-0,5	0,1	1,6
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	7,2	76%	2,9	-0,7	-0,1	2,0
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	5,0	87%	1,7	-0,4	0,0	1,3
SCOT du Pays du Vexin Normand	4,9	80%	2,2	0,3	-0,3	2,2
SCOT du Pays Risle-Charentonne	5,6	91%	2,5	0,0	0,4	2,9
SCOT de l'agglomération d'Evreux	4,4	57%	3,2	0,3	-0,1	3,4
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	4,4	72%	2,7	0,8	-0,1	3,3
Eure	5,5	79%	2,4	0,0	0,2	2,5
Haute-Normandie	4,6	67%	2,9	0,2	0,3	3,4
France métropolitaine	5,8	60%	2,3	0,1	0,7	3,1

Source : INSEE RP 1999 et 2009. SITADEL 1999-2010. Traitements GTC

Zoom Parc social

Le territoire accueille au 1er Janvier 2012 plus de 1000 logements sociaux, dont la majorité ont été produits sous forme individuelle. Ils représentent 6 % du parc, soit la proportion la plus faible du département. Depuis 2006, 113 nouveaux logements ont été mis en service.

Faiblement développé, et en toute proche périphérie de Rouen, le parc social semble soumis à une tension particulière, notamment dans les pôles urbains : le taux de vacance est extrêmement bas et la rotation plus faible que dans l'Eure (phénomènes également liés à la structure individuelle du parc, accueillant généralement des ménages peu mobiles).

	Nombre de logements sociaux (2012)	% Individuels	% des résidences principales 2009	Nombre de LLS construits (hors CD ANRU) 2006-2012	Evolution moyenne annuelle du parc social (2006-2012)	Nombre de LLS réhabilités 2006-2012	Taux de vacance	Taux de rotation	Part des demandes de plus de 12 mois
SCOT du Roumois	1 005	64%	6%	113	1,7%	0	1,4%	11,2%	34%
<i>Bourg-Achard</i>	136	44%	11%	34	0,1%	25	0,0%	9,6%	N.C.
<i>Bourgheroulde-Infreville</i>	147	42%	12%	0	-0,1%	0	4,1%	6,8%	N.C.
SCOT Basse Risle	2 960	29%	13%	399	2,1%	89	2,8%	14,6%	32%
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	4 149	14%	18%	273	1,0%	926	3,3%	10,8%	35%
SCOT de la CC de Conches	980	53%	13%	162	2,6%	0	2,0%	14,9%	32%
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	374	60%	6%	60	2,5%	0	1,1%	10,5%	34%
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	1 784	28%	17%	226	2,0%	251	1,1%	12,1%	34%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	2 125	33%	9%	410	3,1%	15	4,3%	14,9%	32%
SCOT du Pays du Vexin Normand	3 998	25%	13%	420	1,6%	126	3,7%	11,3%	34%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	3 294	45%	11%	691	3,4%	385	2,7%	13,6%	31%
SCOT de l'agglomération d'Evreux	10 904	15%	31%	1015	1,4%	2381	4,6%	13,5%	41%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	8 224	35%	32%	938	1,7%	3551	3,6%	14,0%	34%
Eure	40 328	28%	17%	4707	1,8%	7818	4%	13%	36%

Source : RPLS 2012. INSEE RP 2009. SISAL 2006-2012

Zoom parc privé

1. Poids et évolution du parc privé dans les résidences principales

La répartition par Statut d'occupation des logements, en 2011	Propriétaires occupants			Locatif privé		
	Nombre	Taux	Evolution en points du taux entre 2003 et 2011	Nombre	Taux	Evolution en points du taux entre 2003 et 2011
France entière	15 915 145	58%	1,0	6 824 278	25%	1,0
Haute-Normandie	440 020	56%	1,0	157 384	20%	1,0
Eure	154 136	64%	1,0	44 370	18%	1,0
SCOT du Roumois	13 995	81%	-0,2	2 060	12%	1,1

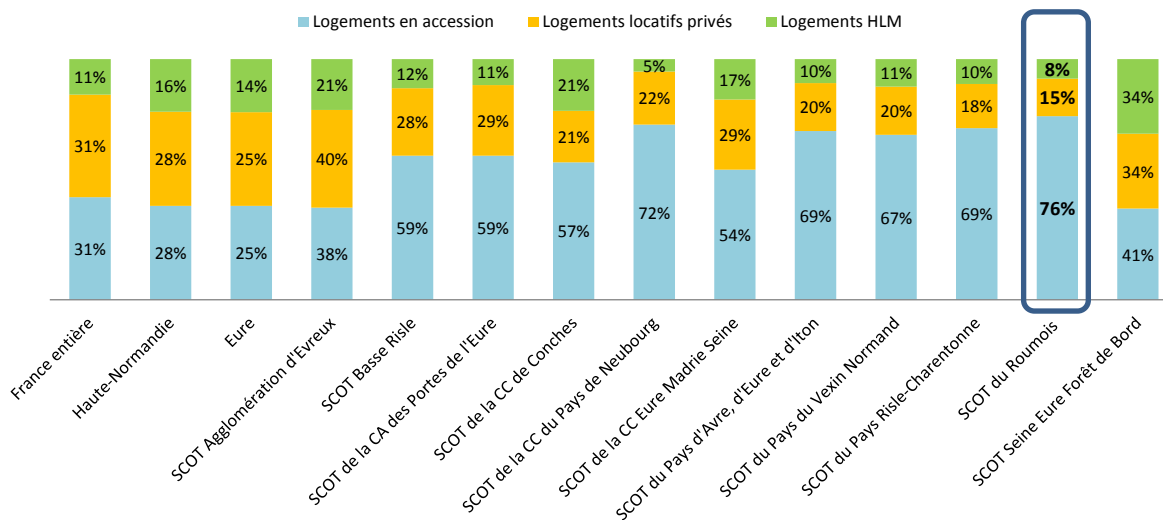
Source : Filocom 2011, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGN

Le territoire du SCOT du Roumois se caractérise par la faiblesse de son offre locative, publique (6%) comme privée (12%).

Sur ce territoire, la part des propriétaires occupants est donc très élevée (81 %), et se maintient via une dynamique de construction relativement soutenue très fortement portée par l'accession (qui représente 76 % des logements construits récemment).

Répartition par statut d'occupation des résidences principales neuves (construites entre 2001 et 2009 inclus).

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGN



2. Les niveaux de revenus dans le parc privé

Comme cela a été dit précédemment, les niveaux de revenu sont plutôt élevés dans le Roumois. Néanmoins, on relèvera que :

- 14 % des PO ont des revenus inférieurs aux plafonds PLA-I. Pour ces propriétaires à faibles ressources, le financement des travaux de réhabilitation peut s'avérer problématique, y compris quand ces travaux sont indispensables à l'habitabilité du logement ;
- 33 % des locataires du parc privé s'inscrivent dans les plafonds PLA-I, alors que subsistent des logements locatifs très dégradés (cf. ci-dessous) et que les niveaux de loyer sont relativement élevés dans la partie Est sous influence rouennaise (cf. diagnostic). Cette situation plaide pour :
 - La poursuite et l'amplification des politiques de lutte contre l'habitat dégradé et indigne ;
 - le développement d'une offre à loyers maîtrisés (LM), publique comme privée (une trentaine de logements privée à loyer maîtrisé ont été aidés entre 2007 et 2012, répartie à peu près à parité entre logements conventionnés et logements intermédiaires).

Revenus des ménages par rapport aux plafonds HLM/PLUS, en 2011.

SCOT du Roumois	Ménages dont les revenus < 30 %	Ménages dont les revenus < 60 %	Ménages dont les revenus < 100 %	Ménages dont les revenus < 130%
Propriétaires occupant	3%	14%	42%	65%
Locatif privé	11%	33%	69%	85%
HLM/ SEM	16%	48%	85%	97%
Total ménages	5%	18%	48%	70%

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGM

Revenus des ménages par rapport aux plafonds HLM/PLUS, en 2011.

France entière	Ménages dont les revenus < 30 %	Ménages dont les revenus < 60 %	Ménages dont les revenus < 100 %	Ménages dont les revenus < 130%
Propriétaires occupant	5%	18%	47%	66%
Locatif privé	18%	41%	72%	85%
HLM/ SEM	25%	56%	86%	95%
Total ménages	11%	30%	59%	75%

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGM

3 Le parc privé potentiellement indigne

Le territoire compte 4% de logements privés potentiellement indignes (PPPI) selon la méthode du Ministère du Logement et de l'Anah (* et cf. tableau suivant). Si la situation du territoire semble globalement meilleure que dans certains autres territoires du département, il demeure des poches logements dégradés quoiqu'occupés, aussi bien chez les propriétaires occupants que dans le parc locatif. L'enjeu est donc bien aujourd'hui de continuer et d'amplifier les politiques conduites dans ce domaine, aux résultats aujourd'hui modestes.

(*) Rappelons (cf. diagnostic) que si la méthode tend à surestimer l'ampleur réelle des situations de logements dégradés, elle permet une hiérarchie territorialisée des phénomènes.

	Nb de logements privés potentiellement indignes (PPPI)	Nb total de log. privés (PO+loc. privés)	Taux potentiel de logements "PPPI" au sein du parc privé	Nb de log. PPPI "PO"		Nb de log. locatifs PPPI	
				Volume	Taux/ total PPPI	Volume	Taux/ total PPPI
Haute-Normandie	28 245	597 404	5%	12 586	44,6%	14 106	49,9%
Eure	10 243	198 506	5%	5 502	53,7%	4 088	39,9%
SCOT Agglomération d'Evreux	831	24 181	3%	371	44,6%	368	44,3%
SCOT Basse Risle	1 503	44 361	3%	746	49,6%	664	44,2%
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	729	18 925	4%	337	46,2%	361	49,5%
SCOT de la CC de Conches	346	6 555	5%	198	57,2%	138	39,9%
SCoT de la CC du Pays du Neubourg	327	6 252	5%	213	65,1%	104	31,8%
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	302	9 125	3%	186	61,6%	107	35,4%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	1 252	21 427	6%	752	60,1%	447	35,7%
SCOT du Pays du Vexin Normand	1 522	25 682	6%	893	58,7%	516	33,9%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	1 617	24 463	7%	835	51,6%	652	40,3%
SCOT du Roumois	677	16 055	4%	413	61,0%	206	30,4%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	675	19 436	3%	364	53,9%	275	40,7%

Source : Filocom 2007, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGN

4. Les PO éligibles à l'ANAH habitant un logement très ancien, potentiellement énergivore

Ancienneté des résidences principales des propriétaires occupants, en 2011

	PO prioritaires (ex TSO)		PO majorés	
	< 1948	< 1975	< 1948	< 1975
France	66%	80%	76%	74%
Eure	70%	75%	79%	69%
SCOT Agglomération d'Evreux	42%	66%	57%	66%
SCOT Basse Risle	76%	78%	84%	71%
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	62%	74%	80%	68%
SCOT de la CC de Conches	72%	75%	76%	67%
SCOT de la CC du Pays du Neubourg	71%	75%	79%	70%
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	61%	69%	72%	63%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	75%	75%	82%	69%
SCOT du Pays du Vexin Normand	76%	77%	84%	69%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	78%	79%	83%	75%
SCOT du Roumois	68%	73%	72%	62%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	64%	74%	77%	71%

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGN

Conformément aux référents nationaux, les trois quart des PO les moins fortunés (PO dits « Très SOciaux (PTSO), et 62 % des PO sous plafonds dit « majorés » de l'Anah (*)-, résident dans un logement construit avant 1975 et toute réglementation thermique :

les besoins en amélioration de la performance énergétique des logements sont potentiellement très importants, de même que ceux en matière de lutte contre la précarité énergétique (eu égard aux revenus très faibles des POTSO, qui rendent peu compatibles la réalisation de travaux globaux permettant des gains énergétiques significatifs).

(*) les plafonds majorés de l'Anah sont proches des nouveaux plafonds fixés en 2013.

5. La part des personnes (très) âgées dans le parc privé

	Part des 75 ans & + au sein des PO prioritaires (ex très sociaux)	Part des 75 ans & + au sein de l'ensemble des ménages éligibles à l'Anah en 2011
France	39%	32%
Haute-Normandie	16%	13%
Eure	34%	28%
SCOT Agglomération d'Evreux	28%	29%
SCOT Risle Estuaire	36%	31%
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	33%	29%
SCOT de la CC de Conches	33%	27%
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	35%	27%
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	33%	27%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Ito	32%	27%
SCOT du Pays du Vexin Normand	31%	25%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	37%	30%
SCOT du Roumois	38%	28%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	33%	28%

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP, traitement FGN/GTC

Dans le Roumois, 38 % des « PO-TSO » (représentant 330 ménages), et 28% des PO sous plafonds dit majorés de l'Anah en 2011 (représentant 1 250 ménages), ont une personne de référence âgée de 75 ans ou plus.

Pour ces ménages, des travaux d'adaptation seront « tôt ou tard » nécessaires pour parer à la perte d'autonomie et pouvoir ainsi rester le plus longtemps possible à domicile.

6. Le bilan de l'activité « PO » du Conseil général

Les Propriétaires Occupants (PO) aidés par le CG 27 sur la période 2007-2012 inclus

	Nb de PO aidés par le CG 27	Part des PO aidés / nb PO sous plafonds de "base" de l'Anah
SCOT Agglomération d'Evreux	154	9%
SCOT Basse Risle	745	28%
SCOT de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eu	84	6%
SCOT de la communauté de communes de Conches	96	13%
SCoT de la communauté de communes du Pays du Neubourg	162	25%
SCOT de la communauté de communes Eure Madrie Seine	63	8%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	371	14%
SCOT du Pays du Vexin Normand	406	14%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	815	22%
SCOT du Roumois	482	28%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	337	19%
Total général	3 715	18%

L'équivalent de 28% des PO potentiellement éligibles aux subventions de l'Anah (sous plafonds dit « de base ») a bénéficié d'une aide aux travaux du Conseil général sur la période 2007-2012.

Il s'agit d'un taux très significatif, le meilleur du département avec celui du SCOT de Risle Estuaire/Basse Risle :

- confirmant les besoins qu'éprouvent les propriétaires à faibles revenus à réaliser des travaux, même modestes, dans leur résidence principale, pour améliorer les conditions d'habitabilité ;
- traduisant le fort investissement du Conseil général dans cette action sociale.

Les politiques sont à poursuivre dans ce domaine, sachant que l'Anah a très significativement élargi les plafonds de revenu des bénéficiaires de ses aides : une articulation et une synergie sont à trouver entre les deux dispositifs.

Enjeux principaux

- *Le renforcement de l'offre résidentielle au plus proche des emplois, services et transports*
- *La diversification et le développement d'une offre locative à loyers maîtrisés dans les centralités*
- *L'amplification et la coordination de la politique de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé dans le parc privé*
- *Le développement d'une offre ajustée de petits logements accessibles à proximité des services pour les personnes âgées quittant leur logement individuel et pour les jeunes*
- *L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap*
- *Le développement d'une offre alternative entre le logement autonome et l'hébergement pour les personnes âgées*